



**Communauté de communes Armagnac Adour**  
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE  
**Conseil communautaire du 18 janvier 2021**

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 12 janvier 2021

Secrétaire de séance :

M. Christophe TERRAIN (Riscle)

Date d'affichage : 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'AIGNAN, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

45

Nombre de conseillers présents :

42

Nombre de pouvoirs :

2

Nombre de votants :

44

**Présents** : Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Callac, Garros, Lartigolle, Duclos, D'Antin, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Terrain, Boué, Castets, Flogny, Bastrot, Lajus, Denard, Clot, Dufau Valérie, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Rigaud, Périssé, Buffalan, Renaudin, Menvielle, Thomas, Richevaux.

**Absents excusés** : Mesdames Dabadie, Coomans, et Monsieur Labenne.

**Pouvoirs** : de Mme Coomans à M. Terrain, de M. Labenne à M. Périssé.

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2020.
  - Présentation de la réorganisation du réseau des finances publiques par Madame Odile Saint-Genez, DGFIP 32
  - Présentation du projet de Plaimont Demain par Monsieur Olivier BOURDET-PEES, Directeur de Plaimont
- **Finances** :
  - Paiement des factures investissement avant le vote du budget 2021
  - Acceptation indemnité sinistre : remplacement d'un mât et d'un luminaire Zone artisanale de Saint-Germé
- **Voirie** :
  - Marché fauchage-débroussaillage
  - Marché investissement 2021

**- Gers numérique :**

- Avancement du déploiement de la fibre sur le territoire de la CCAA.

**- Questions diverses**

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe Terrain est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2020.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Présentation de la réorganisation du réseau des finances publiques par Madame Odile Saint-Genez, DGFIP 32.

Madame Saint-Genez est la nouvelle conseillère aux décideurs locaux. Elle sera à disposition de deux EPCI : Bastides et Vallons et Armagnac Adour ainsi que des syndicats du territoire. Elle présente l'ensemble de ses missions qu'elle exercera dans les locaux mis à disposition par les deux EPCI, deux jours par semaine.

Le diaporama qu'elle a projeté sera envoyé à tous les membres présents.

Présentation du projet de Plaimont par Monsieur Bourdet-Pees, directeur de Plaimont.

M. Bourdet-Pees expose le projet de création du chai expérimental avec une démarche éco-responsable, esthétique et durable par la SAS PLAIMONT DEMAIN.

Le projet s'inscrit dans une recherche d'adaptabilité des cépages et des techniques pour notamment maîtriser la montée en degré alcoolique des vins. La description des installations projetées concerne la réception, la vinification, l'élevage du vin, la préparation avec une analyse du conditionnement. Les outils installés seront micro, mini et petites vinifications (30 à 5000 litres). Les produits seront traités et déplacés par gravité pour des objectifs d'économie des transports et de nettoyage.

L'échange s'engage avec les élus sur le fait que la micro et petites cuves sont dans la démarche du lycée viticole de Riscle avec un questionnement sur le doublon et la complémentarité. Il est également mentionné un projet expérimental sur la commune d'Eauze pour un travail notamment sur la création variétale, l'expression aromatique du bio et le développement des pratiques agroécologiques et regroupant six filières et organismes viticole à l'instigation de la filière côtes de Gascogne.

La direction de PLAIMONT affirme mettre en place ce chai qui permettra le développement de Plaimont au bénéfice de l'ensemble des parties concernées : vigneron, salariés, clients restaurateurs-cavistes et apportera une valeur ajoutée à l'image et à la visibilité du territoire gersois, plus précisément du territoire Armagnac Adour. La création de cette vitrine technique à l'ambition d'inviter ou d'accueillir des acteurs de la recherche et de l'innovation (sont cités des doctorants de Purpan) ce que le lycée viticole ne peut prétendre obtenir, les essais étant délicats et complexes.

La démarche implique également un objectif de valeur ajoutée aux infrastructures existantes, d'oénotourisme et une ambition de plaimont pour son territoire à travers ses travaux de recherche.

Le projet global est estimé à 2 500 000 euros. L'Etat propose une aide financière de 900 000 euros les deux collectivités territoriales région et communauté des communes apportant 500 000 euros dans une répartition 95% par la région 5% par la communauté des communes sachant qu'autofinancement et emprunt de Plaimont solderont le financement.

C'est pourquoi, la SAS PLAIMONT demande à la communauté de communes ce financement pour que la région intervienne, permettant ainsi la réalisation du projet.

Le directeur de Plaimont s'étant retiré le président met au vote la proposition d'accompagnement.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres de la communauté de communes décident, à l'unanimité, de fournir une aide financière d'un montant de 25 000 euros et autorise M. le Président à signer tout document s'y référant.

## Finances

- **Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget**

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

### **Article L1612-1**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 309 943 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil Communautaire municipal de faire application de cet article à hauteur de 77 485 € (< 25% x 309 943 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

#### **Bâtiments**

- Etude travaux pour Maison France service 4980 € (art 2031)
- Achat de mobilier 4560 € Manutan collectivités (art. 2184)
- Achat de mobilier 1383 € Espace bureau (art. 2184)
- Installation chaudière 6167.75 € Eurl Fossier (21788)
- Achat standard téléphonique 5180 € Bouygues Tél (art 2188)
- Achat machine à laver 609 € SARL DHA (art 2188)

Après en avoir délibéré, le président propose d'inscrire ces dépenses en investissement au budget 2021 les sommes citées ci-dessus. Les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement à l'inscription des sommes au Budget 2021.

- **Acceptation indemnité sinistre : remplacement d'un mât et d'un luminaire -Zone artisanale de Saint Germé.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a déposé auprès de l'assurance Groupama un dossier pour un sinistre à la zone Artisanale de Saint Germé provoqué par un camion qui a endommagé un mât et un luminaire.

Le 03 Décembre 2020, une réunion d'expertise a eu lieu. Une indemnisation a été allouée pour un montant de 2 936.54 €.

L'assurance Groupama a adressé un règlement indemnité immédiate d'un montant de 2 577.40 €, le solde sera versé sur présentation de facture.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire d'accepter cette indemnité.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'indemnité de sinistre proposée.

Voirie
--------

- **Marché fonctionnement voirie 2021 – 2022 - 2023 concernant le Fauchage et le Débroussaillage.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme de voirie « fonctionnement ». Le marché concernant les travaux de fauchage et débroussaillage est alloté géographiquement.

Dans la continuité de pluri annualité des marchés de 2018 – 2019, et de 2020 – 2022 non réalisé en raison de l'urgence sanitaire, un appel d'offre pour le marché public « fauchage – débroussaillage » pour les années 2021 – 2023 sera lancée.

Après un échange avec le vice-président en charge de la voirie Eric Darroux les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, de lancer cet appel d'offres pour le marché public « fauchage –débroussaillage » années 2021-2023.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget fonctionnement de la Communauté de Communes.

- **Marché investissement 2021 ;**

La commission voirie s'est questionnée sur la question d'un marché investissement pluriannuel de 2, 3 ans...)

Les avantages d'un tel dispositif sont la réactivité des entreprises (hormis l'année du lancement du marché), des prix plus attractifs et un calendrier plus précoce ;

L'inconvénient majeur réside dans le risque financier puisque le budget est fixé à l'avance. Pour rappel : manque de trésorerie en 2014 impliquant l'impossibilité de respecter le budget d'investissement.

La réflexion relative à l'instauration d'un marché pluriannuel sera affinée lors du prochain budget.

Avancement du déploiement de la fibre.
--

M. le Président présente deux cartes relatives au déploiement de la fibre pour laquelle les travaux se termineront en 2023.

Il y a deux phases de déploiement de la fibre :

- Phase 1 gérée par le syndicat Gers Numérique
- Phase 2 qui sera gérée par une SEM (société d'économie mixte) entre orange et Gers Numérique.

Pour la phase 1 : il convient de terminer le déploiement de la fibre sur Riscle, Cahuzac-sur-Adour et Goux. Les infrastructures sont mises en place, il reste à relier les habitations.

Pour la phase 2, l'opération commencera par le secteur d'Aignan (plus Sabazan, Aviron-Bergelle, Castelnavet, Loussous-Débat, une partie de Pouydraguin, Margouët-Meymes). Tout devra être terminé au 31/12/2021. Puis en 2022, ce sera au tour de la partie centrale de la CCAA.

Enfin, en 2023 ce sera la zone Ouest.

Questions diverses
--------------------

- Centre intercommunal de santé

Un petit comité de gestion a été créé et a pour mission de fixer un calendrier précis des étapes, la finalisation des documents et la liste des démarches à effectuer.

Le sous-seing privé a été signé le vendredi 15 janvier dernier. La date limite de vente est fixée normalement au 31 mars 2021 mais toutes les parties sont d'accord pour signer le 28 février 2021.

- Vaccination des plus de 75 ans.

Il convient de définir une stratégie pour le territoire de la CCAA.

1. Information des plus de 75 ans.
2. Aide pour la prise de rendez-vous.
3. Choix du centre de vaccination sachant que deux centres sont prévus sur le territoire.
  - Nogaro : centre de proximité ouvert chaque mercredi.
  - Risclé : centre de vaccination de renfort ouvert un mercredi sur deux.
4. Ouverture des centres uniquement le mercredi.

- Travaux.

M. Peres, Maire d'Aignan, demande à quel moment sera déposée la déclaration préalable pour le chantier de la rue Saint-Saturnin à Aignan. Le Président lui précise que ce sera fait dans les jours qui viennent.

La séance est levée à 22 H 30.